**RAPPORT**

**Table ronde sur le leadership du Canada en matière d’égalité entre les sexes et
de droits des femmes et des filles**

**Le 10 mai 2016, à Ottawa**

**Participants externes présents :** Action Canada pour la santé et les droits sexuels (Sandeep Prasad), Amnistie Internationale (Beatrice Vaugrante), le Conseil canadien pour la coopération internationale (Julia Sanchez), CARE Canada (Gillian Barth), le Centre d’étude et de coopération internationale (Claudia Black), le Comité québécois femmes et développement – CQFD et l’Association québécoise des organismes de coopération internationale – AQOCI (Anne Delorme), Inter Pares (Rita Morbia), le Fonds pour les femmes de MATCH International (Jess Tomlin), la Nobel Women's Initiative ( Liz Bernstein), Oxfam Canada (Julie Delahanty), Oxfam-Québec (Denise Byrnes), Plan International Canada (Caroline Riseboro) et le Réseau Les femmes, la paix et la sécurité – Canada (Beth Woroniuk).

**Participants internes présents :** laministre Marie-Claude Bibeau, Hannah Button (conseillère ministérielle), Sarah Fountain Smith (sous-ministre adjointe intérimaire, Secteur des enjeux mondiaux et du développement), Nancy Smyth (directrice générale, Direction générale du développement social), Richard Arbeiter (directeur général, Bureau des droits de la personne, des libertés et de l’inclusion) et Lilian Chatterjee (directrice générale, Partenariats pour le développement social).

**Résumé de l’activité :** Le 10 mai, à Ottawa – La ministre Bibeau a tenu une table ronde en compagnie de 13 intervenants canadiens actifs dans le domaine de l’égalité entre les sexes et des droits des femmes et des filles pour discuter de la voie à prendre dans le cadre du programme canadien à cet égard. Des intervenants ont manifesté leur soutien et leur enthousiasme à l’égard de l’approche et de la mobilisation renouvelées du Canada en matière d’égalité entre les sexes et ont insisté sur les principaux enjeux à prendre en compte, notamment : l’importance de l’appui aux organisations de défense aux droits des femmes; l’équilibre social dans les interventions économiques et politiques; le respect des approches fondées sur les droits de la personne et l’autonomisation; la mobilisation des hommes et des garçons; le renforcement des données portant sur l’égalité entre les sexes; l’assurance d’une priorité thématique distincte pour l’égalité entre les sexes ainsi que d’approches transversales; la concrétisation des déclarations et des résolutions politiques fermes au moyen d’un financement, d’un renforcement de la capacité et de la mise en œuvre.

**Mot d’ouverture**

* La ministre Bibeau amorce la discussion en précisant qu’elle est bien déterminée à améliorer l’autonomisation des femmes et des filles dans le monde et qu’elle entend en faire une grande priorité de l’aide internationale du Canada à l’avenir.
* Elle écoute les points de vue des participants quant à la manière d’améliorer nos approches à l’égard de l’égalité entre les sexes et de s’appuyer sur les points forts du Canada. Elle demande à ce qu’on lui fasse part de commentaires sur ce qu’il faut mettre en priorité, l’avantage comparatif du Canada, les mécanismes à employer et les domaines où nous pourrions obtenir les résultats les plus significatifs.

**Résumé**

La discussion s’est articulée autour de trois thèmes : i) faire le bilan de ce que nous avons appris sur la promotion de l’égalité entre les sexes et signaler les points à améliorer; ii) aller de l’avant avec la stratégie du Programme de développement à l’horizon 2030 pour faire progresser l’égalité entre les sexes; iii) cerner les possibilités d’accroître le rôle de meneur du Canada en matière d’égalité entre les sexes et de droits des femmes et des filles. Les principaux thèmes et recommandations sont résumés plus bas.

**Accroître notre rôle de chef de file historique :** Le Canada a une solide base de données historiques sur laquelle il s’appuie, de ses débuts en tant que meneur des « femmes dans le développement » et de ses efforts pour faire évoluer la réflexion et les pratiques à l’échelle internationale en vue de l’élaboration d’une approche en matière d’égalité entre les sexes. Le Canada appuie depuis longtemps des organisations communautaires pour les femmes dans le monde, en collaborant en même temps avec le gouvernement, par l’entremise de mécanismes nationaux chargés de la condition féminine, pour éliminer la discrimination à l’égard des femmes, promouvoir leur participation dans les domaines social, politique et économique et faire progresser leurs droits fonciers, génésiques et du travail, par exemple. Nous devons nous doter de personnel et de ressources pour nous permettre d’établir des réseaux et une crédibilité pour faire progresser les questions liées à l’égalité entre les sexes dans diverses tribunes. Le Canada a l’occasion d’établir de nouveau les normes internationales et les lignes directrices en matière d’égalité entre les sexes que d’autres suivront.

**Les droits et l’autonomisation :** Les intervenants encouragent fortement l’établissement d’une priorité générale axée sur les femmes et les filles; ils soulignent cependant l’importance d’insister sur leurs droits et leur autonomisation, qui inclut les considérer comme des agentes du changement et s’attaquer aux causes qui sont à la source de l’inégalité persistante (p. ex. la discrimination juridique, les normes sociales nocives qui limitent les possibilités et les relations de pouvoir inégales).

**Soutien et financement aux organisations et aux mouvements de défense des droits des femmes :** La nécessité de financement de base et de renforcement des capacités à long terme à des organisations et à des mouvements de défense des droits des femmes à l’échelle locale et régionale a été soulevée à maintes reprises. Ces organisations sont d’importants alliés qui devraient être consultés, tant au sujet des questions qui touchent les droits des femmes que de tous les enjeux de développement. Des efforts doivent également être déployés pour protéger les défenseurs des droits fondamentaux des femmes, qui sont de plus en plus menacés. L’appui aux mécanismes nationaux chargés de la condition féminine (p. ex. les personnes responsables de la Condition féminine dans d’autres pays) est une stratégie complémentaire fondamentale dans la création de ce mouvement.

Des intervenants ont accru la réussite à l’aide des fonds régionaux et nationaux antérieurs en faveur de l’égalité entre les sexes, mais ils ont aussi encouragé le Canada à être ambitieux et novateur lorsqu’il examine les mécanismes de financement, en citant les subventions FLOW (Funding Leadership and Opportunities for Women [Traduction : financement du leadership et des débouchés pour les femmes] ) des Pays-Bas comme un exemple et en proposant un instrument de financement national pour appuyer des organisations de différentes tailles. Le Fonds canadien des initiatives locales (FCIL) est considéré comme un mécanisme de soutien des initiatives en matière d’égalité entre les sexes, sa nature à petite échelle et à court terme pourrait être perçue comme étant insuffisante pour répondre aux besoins importants et à long terme des organisations de défense des droits des femmes.

**Équilibrer les interventions sociales et l’autonomisation politique et économique**: D’après les principales leçons tirées des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), des intervenants encouragent fortement le dépassement des efforts pour orienter l’approche à l’égard des questions sociales (dont la santé) dans le cadre d’un appel plus vaste qui inclut l’autonomisation économique et politique des femmes par l’entremise de la promotion de possibilités de moyens de subsistance et la participation à l’économie de leur pays, à la politique et à l’inclusion dans la gouvernance à tous les échelons – gouvernement, société civile et milieu des affaires ainsi que l’accès à une aide juridique pour s’attaquer à des points tels que la discrimination et la violence. L’accent qui est mis actuellement sur la santé et les droits des femmes et des filles, afin qu’il soit élargi pour tenir compte de ceux-ci ainsi que des enjeux structurels, tels que les normes liées aux sexes.

**L’égalité entre les sexes, en tant que priorité autonome, est essentielle**: De nombreux intervenants ont soulevé l’importance de programmes ciblés sur l’égalité entre les sexes et la nécessité de se doter d’un pilier distinct consacré à cette priorité thématique pour veiller à lui accorder suffisamment d’attention et de financement. Ces efforts sont essentiels puisque nous voyons encore des femmes et des filles qui ne profitent pas des avantages du développement comme elles le devraient. Les défenseurs des droits des femmes ont travaillé très fort pour s’assurer que la communauté internationale adopterait un objectif autonome sur l’égalité entre les sexes dans le Programme de développement à l’horizon 2030. Ils ont souligné la nécessité d’une approche à deux volets : l’égalité entre les sexes, en tant que priorité autonome ainsi qu’en tant que thème transversal dans les autres priorités de développement. Plusieurs intervenants ont donné des exemples sur la manière dont les investissements dans les programmes ciblés sur l’égalité entre les sexes ont permis à leurs partenaires locaux d’être plus efficaces pour s’attaquer aux questions liées à l’égalité entre les sexes de manière intégrée dans tous les domaines.

**Le renforcement d’efforts pour obtenir des résultats en matière d’égalité entre les sexes dans l’ensemble des domaines :** L’égalité entre les sexes devrait être une importante perspective au moyen de laquelle nous examinons les enjeux de développement. Nous devons améliorer nos compétences et mettre l’accent sur l’égalité entre les sexes dans notre travail dans tous les domaines (p. ex. les changements climatiques, l’aide humanitaire, les droits sexuels et génésiques, le pluralisme et l’accès à la justice).

**Transformation des normes sexistes nuisibles :** Un certain nombre d’intervenants ont soulevé la nécessité de s’efforcer de changer les normes sexistes à l’échelle de la société. Il faut le faire au-delà de l’échelle du projet en influençant les gouvernements et les institutions, y compris les systèmes de santé, d’éducation et de justice. La nécessité d’un enseignement complet de la sexualité dans les écoles a été donnée en exemple. Pour engendrer ce type de changement culturel fondamental, nous devons investir dans la défense des droits et le pouvoir des organisations locales.

Les participants ont souligné l’importance de ***mobiliser les hommes et les garçons***, à titre de champions du changement, et de redéfinir la « masculinité ». Le Canada pourrait avoir l’occasion de participer à des campagnes internationales qui favorisent la participation des hommes et les modèles masculins exemplaires sans violence, entre autres dans les fonctions policières et de maintien de la paix. Certains participants nous ont fait savoir qu’il fallait agir avec prudence dans nos initiatives visant à faire participer les hommes afin qu’ils ne s’approprient pas le pouvoir et les ressources des organisations de femmes.

**Le leadership à l’égard de la représentation égale des femmes dans le processus décisionnel :** Étant donné le rôle de champion de notre premier ministre dans l’établissement de la parité des sexes au sein du Cabinet, le Canada pourrait accélérer les efforts déployés pour promouvoir la participation politique des femmes ainsi que leur rôle de meneuses dans les structures de gouvernance mondiale, notamment aux Nations Unies.

**Ne laisser personne derrière :** Des intervenants ont signalé l’importante promesse incluse dans le Programme de développement à l’horizon 2030 de ne laisser personne derrière. Dans ce contexte, nous devons accroître les efforts pour appuyer les adolescentes. Nous devons aussi concentrer notre attention sur les femmes et les filles qui vivent dans un contexte fragile. Une importante lacune dans la mise en œuvre des engagements et dans les mesures et le financement du programme Les femmes, la paix et la sécurité a été soulignée, d’après une étude mondiale récente pour marquer le 15e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les participants ont réitéré que le soutien aux organisations et aux mouvements de défense des droits des femmes dans les situations de conflit et à la suite d’un conflit est essentiel à ce programme, en mentionnant les expériences en République démocratique du Congo, en Birmanie et en Syrie.

**De meilleures statistiques, données et évaluations :** L’importance des données et des données probantes pour appuyer les résultats et la réalisation est un thème qui revient. Nous devons investir dans la mesure des progrès en matière de droits des femmes et des filles et nous assurer que les conclusions des évaluations sont intégrées dans la mise en œuvre du Programme de développement à l’horizon 2030.

**Des promesses politiques solides doivent être accompagnées d’un financement, d’une capacité sur le plan des ressources humaines et d’une responsabilisation correspondants :** Leleadership politique est essentiel et les intervenants prennent note des solides déclarations et promesses récentes sur l’égalité entre les sexes, mais insistent sur l’importance de s’assurer que les ressources (tant humaines que financières) sont en place pour garantir la mise en œuvre de ces promesses. Le Ministère doit être prêt pour s’attaquer à cette priorité de plus en plus importante et être doté des structures de responsabilisation adéquates pour la mettre en œuvre.

**Mot de la fin**

* La ministre Bibeau remercie tous les participants pour une discussion riche et productive.
* Elle réitère que sa priorité sera dorénavant l’autonomisation des femmes et des filles. Bien qu’à chaque consultation, de nouvelles questions soient soulevées, elle accueille la participation soutenue des Canadiens pour définir le meilleur moyen de façonner notre programme mutuel dans ce domaine.

Des photos de la table ronde ont été affichées sur les médias sociaux.

<https://twitter.com/mclaudebibeau>

Pour obtenir d’autres détails sur la table ronde, veuillez communiquer avec Tamara Sequeira, directrice adjointe, Politique sur l’égalité entre les sexes.

**Rédigé par :** Sequeira/MGS, Kien/MGS

**Approuvé par :** Smyth/MGD